

**U.G.A. - Faculté de droit
Institut d'Etudes Judiciaires
CS 40700 - 38058 GRENOBLE cedex 9**

ANNEE 2025-2026

REGLEMENTATION GENERALE DE LA PREPARATION

EXAMEN D'ENTREE AU CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS

Cette préparation s'adresse plus particulièrement aux étudiant.e.s actuellement inscrit.e.s en première année de master en droit ou en sciences juridiques ou déjà titulaires de ce diplôme.

Elle concerne également les étudiant.e.s titulaires d'un des diplômes énoncés dans l'arrêté du 25 novembre 1998 permettant de se présenter à l'examen.

La préparation n'est pas obligatoire. Elle est réservée aux étudiant.e.s inscrit.e.s et à jour du paiement des frais d'inscription spécifiques d'un montant de 530 euros.

Les séances d'actualisation, et les devoirs d'entraînement et les séances de correction des devoirs ont lieu **en présentiel** dans les **locaux de la Faculté de droit de Grenoble**.

Les documents pédagogiques et les informations administratives importantes sont mises à disposition des étudiant.e.s par le biais de la plateforme Moodle.

En outre, du fait des circonstances, certains enseignements initialement prévus en présentiel pourront faire l'objet de mise à disposition de supports écrits et/ou d'enseignements dématérialisés par vidéo par le biais de la plateforme Moodle. Les devoirs d'entraînement pourront de même avoir lieu à distance, par le biais de la plateforme Moodle.

La préparation débute en principe en **décembre de l'année précédant celle de l'examen** par une séance d'accueil et de présentation.

Dans la mesure du possible, les **enseignements ont lieu en semaine, entre 17h et 20 h**. Sous la même réserve, **les devoirs d'entraînement** ont lieu dans les locaux de la Faculté de Droit, **le samedi matin**. Les personnes ne pouvant se rendre disponibles le samedi matin pour les devoirs d'entraînement peuvent les réaliser à distance, dans la semaine qui suit la mise à disposition du sujet via la plateforme Moodle.

La préparation aux épreuves écrites d'admissibilité débute en décembre de l'année précédant celle de l'examen et s'achève dans le courant du mois de juillet le précédant.

Pour les personnes admissibles à l'examen ou susceptibles de l'être, la préparation aux épreuves orales d'admission qui débute au moins de janvier de l'année de l'examen se poursuit jusqu'au mois de novembre de l'année de l'examen.

La préparation est interrompue pendant la période estivale de fermeture des locaux de la Faculté de droit.

CONTENU DE LA PREPARATION

Chaque épreuve fait l'objet d'un **module de préparation distinct** comprenant une ou plusieurs séances de **méthodologie**, des **enseignements d'actualisation et d'approfondissement** ainsi que des **devoirs d'entraînement** et des **séances de correction**.

Epreuves écrites

NOTE DE SYNTHÈSE

Deux séances de méthodologie de trois heures chacune sont assurées et organisées à partir d'un premier dossier, dès le début du mois de décembre.

Cinq devoirs sont ensuite proposés en vue de l'élaboration d'une note de synthèse à réaliser le samedi matin dans les conditions de l'examen, ou «à distance» pour l'option devoirs à distance.

Chaque devoir est noté et donne lieu à **une séance de corrigé** et à la mise à disposition d'un corrigé détaillé.

ÉPREUVES ÉCRITES JURIDIQUES

La préparation concerne l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité, qui font chacune l'objet d'un module de formation distinct, à savoir : **droit des obligations**, **l'épreuve de spécialité** et **l'épreuve de procédures**.

Chaque module comprend :

- **Une séance de méthodologie spécifique, des séances d'actualisation et d'approfondissement :**
 - entre 12 et 18 heures pour l'épreuve de droit des obligations
 - entre 10 et 15 h heures pour l'épreuve de cas pratique sur la matière de spécialité (droit civil, droit des affaires, droit social droit pénal, droit administratif, droit international et européen et droit fiscal.
 - 10 heures pour l'épreuve de procédure (procédure civile, procédure pénale, procédure administrative)
- **Des devoirs d'entraînement :** au moins 2 sur l'ensemble du semestre.
 - Les devoirs sont réalisés **le samedi matin**, dans les conditions de l'examen, ou « **à distance** » c'est à dire rendus durant la semaine qui suit pour les personnes ayant choisi cette modalité lors de leur inscription auprès de l'Institut d'Etudes Judiciaires. La remise des copies s'effectue directement sur la plateforme Moodle.
 - **Chaque devoir fait l'objet d'une séance de correction dédiée** (1h30) et de la mise à disposition d'un corrigé via la plateforme Moodle.
 - **Un examen blanc** pour les épreuves écrites d'admissibilité est organisé en juin. Il regroupe les derniers devoirs de chaque épreuve, ceux-ci étant réalisés dans les conditions de l'examen.

Important :

- L'organisation des séances d'actualisation et des séances de correction suppose un **effectif minimal d'au moins 5 personnes présentes**. En cas d'insuffisance de l'effectif, seuls les devoirs d'entraînement seront maintenus et seules les copies remises feront l'objet d'une correction individualisée.
- En complément des séances d'actualisation, les étudiant.e.s inscrit.e.s à la Préparation au CRFPA ont la **possibilité d'assister aux enseignements de L1 à M1 dispensés par la Faculté de droit et qui sont en lieu avec le programme de l'examen** (à l'exclusion toutefois des enseignements d'anglais et des travaux dirigés).

Epreuves orales

EXPOSE - DISCUSSION

Une séance de **présentation générale de l'épreuve et de méthodologie** de trois heures est assurée dès le mois de janvier. Elle est suivie de **séances d'entraînement** dont certaines seront organisées uniquement à destination des personnes admissibles à l'issue des épreuves écrites, au cours des mois d'octobre et novembre de l'année de l'examen.

Les droits et libertés fondamentales font l'objet d'un **enseignement disciplinaire spécifique** qui a lieu entre les mois de janvier et juillet de l'année de l'examen.

ANGLAIS

Des enseignements d'anglais ainsi qu'un oral blanc sont proposés par l'IEJ.

Précisions diverses

STAGES

En **complément de la préparation**, il est tout à fait possible de réaliser un stage relatif à des fonctions d'ordre juridique (cabinet d'avocat, juridiction, service juridique d'une société, association ou d'une collectivité publique). Le bureau des stages propose en permanence plusieurs offres de stage.

En cas de stage, une convention de stage est conclue entre l'Université, le maître de stage et le stagiaire. **Cette convention ne pourra être délivrée qu'à la condition que le stagiaire soit inscrit à la « Préparation au CRFPA » dispensée par l'Institut d'Etudes Judiciaires.**

En outre, le stage doit en effet être en lien avec la formation suivie. Pour cette raison, **la convention de stage doit permettre au stagiaire d'assister effectivement aux enseignements dispensés en présentiel** dans le cadre de la préparation au CRFPA. Le planning des enseignements est mis à jour mensuellement au fur et à mesure de l'avancement de la formation.

CONFERENCES

Les étudiant.e.s pourront être convié.e.s aux conférences et événements en lien avec le programme de l'examen qui seront organisés par la Faculté de droit de Grenoble et les laboratoires de recherche.

RESSOURCES NUMERIQUES

Les étudiant.e.s inscrit.e.s à la préparation au CRFPA de l'Institut d'Etudes Judiciaires pourront accéder via le site internet de la Bibliothèque universitaire, aux **ressources numériques de l'UGA** (revues juridiques en ligne notamment).

Les étudiant.e.s inscrit.e.s à la Préparation au CRFPA disposeront en outre d'un **espace dédié à la formation sur la plateforme numérique Moodle**.

Cet espace doit être très régulièrement être consulté car il est un outil indispensable à la préparation. Il comporte notamment :

- **Un volet « Documents administratifs »** où l'étudiant.e pourra retrouver tous les textes officiels relatifs à l'examen d'entrée au CRFPA, la liste des conditions exigées pour l'inscription à l'école régionale des avocats.
- **Un volet « Offres de stages »** où sont mises en ligne toutes les offres de stage que notre service formation continue reçoit.
- **Un volet pédagogique pour chaque matière** comportant la documentation pédagogique mise à disposition par l'équipe enseignante, le sujet et le corrigé des différents devoirs d'entraînement.
- **Un volet « Informations scolarité »** où sont indiqués tous les événements à venir de l'IEJ et où sont diffusées les informations sur les conférences ou colloques pouvant intéresser les étudiants.
- **Un volet « Annales »** comprenant les sujets des années antérieures avant et après la réforme.
- **Un volet planning** où sont indiqués les cours et les devoirs d'entraînement du samedi matin. Il est mis à jour mensuellement au fur et à mesure de l'avancement de la préparation.

IMPORTANT

L'inscription à la préparation au CRFPA de l'I.E.J n'est pas obligatoire pour s'inscrire à l'examen d'entrée

L'I.E.J peut délivrer des conventions de stage à la condition qu'elles correspondent à une formation effectivement suivie

Suivre effectivement la préparation suppose d'être en mesure d'assister à l'ensemble des enseignements qui sont dispensés EN PRESENTIEL.